

Convention d'utilisation du service *Open+* du B612

Présentation

Open+ vous permet d'accéder à la médiathèque B612 de Saint-Genis-Laval en toute autonomie en dehors des heures d'ouverture au public, aux horaires suivants :

- Mardi 13h30 - 15h30
- Mercredi 09h00 - 10h00
- Jeudi 09h00 - 15h30 / 18h30 - 21h30
- Vendredi 09h00 - 10h00 / 12h00 - 15h30 / 18h30 - 21h30
- Dimanche 10h00 - 17h30

Soit une augmentation de 27h30 de l'amplitude d'ouverture actuelle portant à 54h30 l'amplitude totale d'accès au public (avec et sans personnel)

Sur ces tranches horaires, le personnel n'est pas en accueil du public, il ne peut ni vous renseigner, ni vous assister pour les prêts et retours, car il exerce ses autres missions (accueil d'un groupe, animation d'une activité, travail sur les collections, commandes, etc.).

Ce dispositif innovant permet d'utiliser les espaces de la médiathèque, rendre et emprunter des documents, utiliser les ordinateurs, lire, travailler, dans le respect des usages auxquels le matériel et les espaces sont dédiés.

Accès au service *Open+*

Ce service est ouvert à tous les inscrits de la médiathèque âgés d'au moins 16 ans qui en font la demande. Pour les mineurs de 16 et 17 ans, une autorisation parentale est nécessaire.

Les usagers mineurs (moins de 16 ans) doivent être accompagnés d'un adulte de plus de 18 ans ayant lui-même souscrit au service *Open+*, de l'entrée dans le bâtiment à sa sortie.

Vous ne pouvez accéder au service *Open+* si votre carte est bloquée, si vous avez de grands retards ou si votre carte n'est pas à jour (la mise à jour de la carte de médiathèque est effectuée chaque année).

Cet accès est strictement individuel, vous êtes responsable de son utilisation et ne pouvez transmettre votre carte à une tierce personne.

Au-delà de 100 personnes présentes dans la médiathèque, l'accès ne sera plus possible. Il faudra attendre qu'une personne sorte afin de pouvoir rentrer.

Entrée et sortie du bâtiment

Vous entrez et sortez du bâtiment par l'entrée principale. Les sorties de secours ne peuvent être utilisées qu'en cas d'urgence. Vous devez vous assurer que la porte est bien fermée après votre entrée et après votre sortie. Vous devez également vérifier que personne ne rentre après vous grâce à votre accès.

Les vélos et trottinettes doivent rester à l'extérieur du bâtiment.

Si vous êtes présent dans la médiathèque avant le passage aux horaires *Open+*, il vous sera demandé de sortir et de rentrer à nouveau avec votre carte, afin d'activer l'accès à *Open+*.

Restez attentifs, car à la fermeture de la Médiathèque (annoncée à l'avance par les hauts-parleurs) les lumières s'éteindront et l'alarme se déclenchera.

Prêts et retours de documents

Les règles de prêts sont inchangées : vous pouvez emprunter 15 documents pour une durée de 3 semaines. Attention toutefois aux documents réservés placés dans les boîtes de réservations, ils sont indisponibles au prêt.

Vos emprunts sont sous votre responsabilité, veuillez vous assurer de l'état des documents et signaler tout problème dans le cahier mis à votre disposition.

En cas de problème avec les bornes automatiques

Si vous rencontrez un problème pour emprunter ou rendre un document, un cahier est à votre disposition.

Si vous rencontrez un problème avec vos retours sur les automates, vous pouvez déposer les documents concernés sur le chariot "retours problématiques".

Sécurité

Une visite de sécurité est nécessaire avant la remise de l'accès à *Open+*. Elle sera effectuée par le personnel et vous permettra de prendre connaissance des différents accès et consignes de sécurité.

Lors des horaires *Open+*, la sécurité reste assurée, selon les jours et horaires, par :

- le Centre de Supervision Urbain de Saint-Genis-Laval
- un agent des services de sécurité incendie (SSIAP) présent dans le bâtiment
- le personnel de la médiathèque présent dans le bâtiment

La médiathèque est équipée de caméras de vidéoprotection, reliées au Centre de Supervision Urbain. Les images enregistrées ont pour finalité de prévenir, constater ou déceler les infractions contre les personnes ou les biens ainsi que les incivilités.

En cas d'urgence ou d'incident, nous vous invitons à contacter les secours par vos propres moyens (composer le **15** pour les services d'urgence ou le **18** pour joindre les pompiers, ou le **112** numéro universel).

Si un usager utilise la violence ou l'agressivité, quittez la médiathèque et prévenez la police municipale si nécessaire au **04 26 22 15 51** ou composez le **17** pour joindre la gendarmerie.

Les sortie de secours ne doivent être utilisées qu'en cas d'urgence.

Consignes générales de fonctionnement

Vous appréciez de venir lire ou travailler au calme, les autres usagers aussi ! Veuillez respecter l'ordre et le calme à l'intérieur de la médiathèque en prenant soin du vivre ensemble.

Pour travailler sur place, vous pouvez utiliser vos propres appareils et vous connecter au réseau Wifi et/ou utiliser en autonomie les ordinateurs destinés au public.

L'utilisation du matériel, des téléphones et des ordinateurs réservés au personnel est interdit.

Le photocopieur peut être utilisé avec un monnayeur (prévoir la monnaie) ou des cartes « Cartadis » préalablement achetées aux heures d'ouverture (hors *Open+*).

La nourriture et les boissons sont interdites dans l'enceinte de la médiathèque, à l'exception des boissons se trouvant dans un contenant fermé (gourde ou thermos).

En signant cette convention, vous vous engagez à :

- respecter le règlement intérieur de la Médiathèque ;
- utiliser les lieux et les services en toute autonomie ;
- respecter les lieux, les services offerts par la médiathèque, ainsi que les autres usagers ;
- présenter votre carte *Open+* au boîtier d'accès lorsque vous entrez, y compris si le sas a été ouvert par une autre personne ;
- vous assurer que personne ne vous suit quand vous entrez, que la porte se referme bien derrière vous, à votre entrée comme à votre sortie ;
- ne pas transmettre votre accès *Open+* à une autre personne ; l'accès *Open+* est strictement personnel ;
- ne pas entrer avec votre animal, sauf si celui-ci est un chien d'assistance.

En cas de non-respect de la présente convention et du règlement intérieur du B612, le personnel de la médiathèque se réserve le droit de suspendre votre accès *Open+*.

Je soussigné(e) numéro d'abonné(e).....atteste

- avoir pris connaissance de la présente convention.
- avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données ; avoir procédé avec un agent à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ; reçu une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.
- m'engager à respecter les règles d'utilisation du service *Open+*.

Fait à, le.....

Signature de l'utilisateur

La Maire,
Marylène MILLET



**POUR LES MINEURS de 16 et 17 ans
autorisation à remplir obligatoirement par le responsable légal**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur
déclare être légalement responsable de l'enfant identifié ci-dessous

NOM..... PRÉNOM.....

et l'autorise :

- à s'inscrire au dispositif *Open+* d'accès autonome à la médiathèque B612
- à emprunter sous ma responsabilité tout document mis à sa disposition
- à utiliser les ordinateurs de l'espace numérique

Je m'engage à remplacer ou à rembourser tout document détérioré ou perdu.

En remplissant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance de la convention d'utilisation du service *Open+* du B612.

Lu et approuvé, le

SIGNATURE